

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 17 NOVEMBRE 2017

**INTERVENTION DE JEAN-GERARD PAUMIER,
PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette Décision Modificative 2017 diffère sensiblement de celle de l'automne 2016.

Elle se monte à + 8 219 419 € en dépenses réelles en 2017, soit 7,8 % du montant du BP contre – 2 293 240 € en 2016, DM qui représentait alors – 0,50 % du BP.

La réduction en fonctionnement est comparable avec - 520 412 € à la DM 2017, pour - 357 483 € à la DM 2016.

Par contre, alors que la DM 2016 avait une baisse de l'investissement de - 2 615 757 €, la DM 2017 voit une augmentation de l'investissement de 8 739 831 M€.

Au total l'investissement 2017 sera de 83 M€ contre 73,8 M€ en 2016 avec une amélioration notable de la consommation effective des crédits pour la 3^{ème} année consécutive :

- 56,8 M€ en 2015
- 59,8 M€ en 2016
- 74 M€ en 2017

Cette hausse inhabituelle de l'investissement à ce niveau en DM s'explique par l'évolution des droits de mutation. Nous avons perçu en 2016, 72,6 M€.

Comme cette recette issue des transactions immobilières est particulièrement volatile nous avons été prudents en inscrivant 67 M€ au BP 2017. En fait nous percevrons 85 M€ en 2017, soit 18 M€ de plus que prévu.

Ce niveau d'encaissement risque d'ailleurs d'accroître la contribution du Département à la péréquation en faveur des Départements moins dotés. Ainsi d'après nos prévisions notre contribution à la péréquation interdépartementale d'environ 1,3 M€ pourrait passer à 2,5 M€ en 2018.

Cette embellie financière des droits de mutation est la principale bonne nouvelle budgétaire de cette année 2017 avec peut-être la stabilisation des dépenses liées au RSA. C'est pourquoi je vous propose d'affecter un maximum de crédits à l'investissement qui pourront être consommés avant la fin 2017 :

- + 6 M€ de versement dès maintenant au Syndicat Mixte Val de Loire Numérique
- + 1,9 M€ au titre des moyens logistiques. Il s'agit d'anticiper dès 2017 des acquisitions de parc automobile et de matériels pour les équipes départementales sur le terrain (MDS, STA, etc ...) qui auraient eu lieu en 2018.
- + 1,65 M€ au titre de la politique éducation pour accélérer des chantiers en cours et intensifier des achats de matériels et mobiliers.

En matière d'éducation, j'ai été surpris de l'annonce du Ministre de l'Education d'évoquer la possibilité de mettre à la charge des Départements les manuels scolaires dans les collèges ce qui équivaldrait à une dépense nouvelle non compensée de + de 500 000 € et poserait de multiples problèmes lors des changements fréquents d'ouvrages dans les différentes matières.

De la même façon j'ai été surpris que le Ministre de l'Education confirme l'absence en 2018 des crédits de paiement de l'Etat affectés au plan numérique dans le programme d'investissements d'avenir alors que l'enveloppe en autorisation de programme s'élève à 500 M€.

- 300 000 € d'acquisition foncière pour un projet social.

Les autres éléments marquants de cette DM concernent :

- Une recette importante de 2,9 M€ de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au titre de la loi Adaptation de la Société au Vieillessement.
- Une moindre mobilisation concernant la dépense RSA qui semble se stabiliser depuis cet automne.
- Une non-dépense de 3,7 M€ du fait de l'ajustement sur le dernier trimestre 2017 de la participation du Département à 2 associations de l'enfance après audit financier.

- La hausse préoccupante de 1,4 M€ par l'impact de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés à propos desquels j'ai fait part de ma préoccupation avant-hier à Monsieur le Procureur de la République et mardi à Monsieur le Préfet de Région.

Le résultat de la DM sera un emprunt d'équilibre prévisible d'environ 34 M€ en 2017 contre 30 M€ en 2016 : cela nous laissera des marges de manœuvre en investissement pour nos grands projets à venir, en matière de collèges et d'EHPAD notamment.

Pour la suite de nos travaux, je vous proposerai d'adopter :

- le schéma mobilité en décembre,
- celui de l'enfance en janvier afin de prolonger la concertation en cours
- et le PPI pour les collèges dans le 1^{er} semestre en y associant, comme nous le faisons pour nos différents schémas, toutes les composantes de notre Assemblée.

Je laisse maintenant notre collègue Oliver LEBRETON vous présenter la Décision Modificative.